



Assemblée générale

Distr. générale
13 août 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quinzième session

Point 54 de l'ordre du jour provisoire*

Étude d'ensemble des missions politiques spéciales

Questions de politique générale relatives aux missions politiques spéciales

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est soumis en application de la résolution 74/91, dans laquelle l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport sur les questions de politique générale intéressant les missions politiques spéciales, qui rende compte notamment des mesures prises pour renforcer dans chacune d'entre elles les compétences et l'efficacité, la transparence, le respect du principe de responsabilité, la représentation géographique, la prise en compte des questions de genre et la participation égale des femmes, ainsi que la participation des jeunes. L'Assemblée a également prié le Secrétaire général d'inclure dans ce rapport des informations sur l'application des réformes menées dans l'Organisation en ce qui concernait les missions politiques spéciales. Le présent rapport, qui est le huitième présenté à l'Assemblée sur ce sujet, porte sur la période allant d'août 2019 à juillet 2020.

* [A/75/150](#)



I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution [74/91](#), dans laquelle l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport sur les questions de politique générale intéressant les missions politiques spéciales, qui rende compte notamment des mesures prises pour renforcer dans chacune d'entre elles les compétences et l'efficacité, la transparence, le respect du principe de responsabilité, la représentation géographique, la prise en compte des questions de genre et la participation égale des femmes, ainsi que la participation des jeunes. L'Assemblée a également prié le Secrétaire général d'inclure dans ce rapport des informations sur l'application des réformes menées dans l'Organisation en ce qui concernait les missions politiques spéciales.

2. Les missions politiques spéciales restent l'un des mécanismes essentiels dont dispose l'Organisation des Nations Unies dans les domaines de la paix et de la sécurité, de la prévention globale des conflits et du rétablissement et de la consolidation de la paix. Opérant dans certains des environnements les plus instables et les plus complexes, les missions politiques spéciales aident les États Membres à empêcher l'aggravation des crises, à faciliter le dialogue, à négocier des accords de paix, à promouvoir les droits humains et à faire progresser l'action menée à long terme pour instaurer une paix durable. Pour atteindre ces objectifs, elles travaillent en étroite collaboration avec un large éventail d'acteurs. Les activités consistant à coopérer avec les partenaires régionaux et sous-régionaux et à appuyer leurs efforts restent l'une des priorités des missions politiques spéciales et sous-tendent une bonne partie de leur action. De plus, ces missions collaborent étroitement avec la société civile, notamment avec des organisations de femmes et de jeunes, et d'autres parties prenantes nationales. Elles exécutent leur mandat en étroite collaboration avec les acteurs du développement, les agents humanitaires et les défenseurs des droits humains du système des Nations Unies.

3. La période considérée a été jalonnée par des étapes importantes pour les missions politiques spéciales. Le vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité offre une excellente occasion de réfléchir à la contribution de ces missions à la pleine mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. De même, on célèbre en 2020 le cinquième anniversaire de l'adoption de la résolution [2250 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité sur les jeunes et la paix et la sécurité, qui a vu l'introduction d'un nouveau programme essentiel, que les missions politiques spéciales mettent activement en œuvre.

4. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a eu des répercussions sur toutes les activités de l'Organisation, tant au Siège que sur le terrain. En dépit des effets que la pandémie a eus sur les activités, les déplacements et le personnel, les missions politiques spéciales ont continué de remplir leur mandat. Elles ont également aidé les États Membres et les populations locales à lutter contre la pandémie. La crise provoquée par la COVID-19 exige une réponse véritablement collective, et les missions politiques spéciales montrent qu'elles ont un rôle essentiel à jouer dans ce contexte.

II. Principaux faits nouveaux d'ordre opérationnel

Afrique

5. En janvier 2020, le Conseil de sécurité a décidé de proroger le mandat du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS) pour une période de trois ans, soit jusqu'au 31 janvier 2023. Dans le cadre de ce nouveau mandat, le

Bureau continue d'exercer ses fonctions essentielles de bons offices, de prévention des conflits et de promotion de la bonne gouvernance, du respect de l'état de droit, des droits humains et de la prise en compte systématique des questions de genre dans la prévention, la gestion et le règlement des conflits dans la sous-région. Il doit aussi assumer de nouvelles fonctions, à savoir prendre en compte les effets des changements climatiques sur la paix et la sécurité et apporter un appui dans le contexte des missions des Nations Unies en transition. Dans le mandat, l'accent est également mis sur les responsabilités qui incombent à l'UNOWAS en matière de recherche et d'analyse et il y est indiqué que le Bureau doit renforcer ses partenariats avec les organisations régionales et sous-régionales en vue de faire face aux menaces transversales et transfrontalières qui pèsent sur la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel. Le Bureau doit aussi appuyer la mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel en menant des activités de sensibilisation et de mobilisation politiques et promouvoir le renforcement de la collaboration entre les entités des Nations Unies. Le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel a continué d'accompagner les efforts nationaux et régionaux de pérennisation de la paix, notamment en préconisant et en appuyant des démarches inclusives dans le cadre des dialogues nationaux et des processus électoraux, en promouvant les droits humains et en soutenant les réformes constitutionnelles et institutionnelles.

6. Dans une déclaration de son président datée du 12 septembre 2019, le Conseil de sécurité a salué les conclusions issues de l'examen stratégique du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC). Il a pris acte de ce que le mandat du Bureau restait d'actualité et s'est félicité de la recommandation tendant au renforcement des activités de ce dernier dans les domaines suivants : alerte rapide et analyse tenant compte des questions de genre ; bons offices hors du cadre de la mission, en particulier jusqu'au prochain cycle électoral qui se déroulera dans la région ; appui à la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et renforcement de ses capacités ; renforcement des partenariats avec la société civile et appui aux réseaux sous-régionaux de celle-ci. Le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique centrale a continué d'exercer ses bons offices dans la sous-région, en partenariat avec la CEEAC. Le BRENUAC a appuyé le processus de réforme en cours de la CEEAC et collaboré étroitement avec l'UNOWAS au traitement de questions transrégionales, telles que la crise du bassin du lac Tchad, la sûreté maritime dans le golfe de Guinée et les problèmes de sécurité liés à la transhumance. En étroite coopération avec la CEEAC, il a également collaboré avec le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs sur des questions telles que la situation au Burundi et en République démocratique du Congo.

7. Le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs a continué d'appuyer la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, en partenariat avec les autres garants de l'Accord-cadre, à savoir l'Union africaine, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). Jugeant encourageante la disposition des pays de la région à participer à des initiatives de renforcement de la confiance et à nouer un dialogue, l'Envoyé spécial a usé de ses bons offices pour maintenir la dynamique positive qui se dessinait en faveur d'une plus grande coopération régionale. Il a entretenu, aux niveaux régional et international, un dialogue continu avec diverses parties prenantes, notamment le Groupe de contact international pour la région des Grands Lacs, afin de favoriser l'instauration de processus électoraux et politiques pacifiques et inclusifs dans la région.

8. Dans le cadre de l'action menée par l'Organisation au Burundi, la Sous-secrétaire générale pour l'Afrique et responsable du Bureau de l'Envoyé(e) spécial(e) du Secrétaire général pour le Burundi a effectué plusieurs missions dans le pays afin d'établir des contacts directs avec des responsables gouvernementaux, des représentants des partis politiques, des organisations de la société civile, des organisations régionales et sous-régionales, des membres de la communauté diplomatique et d'autres parties prenantes. Elle a examiné la manière dont l'ONU pouvait aider le Gouvernement à établir des conditions propices à l'instauration d'un dialogue politique inclusif en vue des élections de mai 2020. Lors des consultations, il a été souligné qu'il importait que l'ONU, l'Union africaine et la Communauté d'Afrique de l'Est continuent de collaborer pour soutenir le Burundi et son peuple, notamment dans le contexte des élections et de la période post-électorale.

9. Le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS) a poursuivi sa mission de bons offices, en partenariat avec les autres membres du Groupe des cinq pour la Guinée-Bissau et en étroite coordination avec l'UNOWAS. Ces activités visent à régler le long différend politique né à la suite de l'élection présidentielle de décembre 2019. Le 28 février 2020, le Conseil de sécurité a adopté la résolution [2512 \(2020\)](#), par laquelle il a prorogé le mandat du BINUGBIS pour une dernière période de 10 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2020. Alors qu'il prépare sa fermeture, le Bureau collabore avec l'équipe de pays des Nations Unies, l'UNOWAS, les organismes, fonds et programmes régionaux des Nations Unies et d'autres partenaires pour s'assurer que les activités prioritaires de consolidation de la paix reçoivent un appui. Pour renforcer et mieux coordonner l'appui prêté à l'échelle régionale à la transition politique en Guinée-Bissau ainsi qu'à la transition de la mission des Nations Unies, le BINUGBIS, l'UNOWAS et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont mis en place un mécanisme tripartite intégré de coopération et de coordination, qui tient des réunions techniques deux fois par mois et des réunions de l'équipe de direction une fois par mois.

10. La Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) continue de collaborer avec les parties prenantes libyennes et la communauté internationale afin de mettre fin au conflit armé et de reprendre les pourparlers politiques, conformément à l'initiative en trois temps. Une courte trêve a été observée en Libye pendant l'Eïd al-Adha, le 10 août 2019 ; toutefois, un attentat tragique perpétré à Benghazi le même jour a fait trois morts et deux blessés parmi les membres du personnel de l'ONU. Le 19 janvier 2020, le Secrétaire général, des chefs d'État et de gouvernement et des représentants de haut niveau des pays membres du Conseil de sécurité et d'autres États Membres, de l'Union africaine, de l'Union européenne et de la Ligue des États arabes ont participé à la conférence internationale sur la Libye qui s'est tenue à Berlin. Au début de 2020, la MANUL a lancé trois pistes de dialogue dans le but de faciliter les pourparlers dans les domaines de l'économie, de la sécurité et des politiques. En juin 2020, elle a recommencé à organiser des réunions en ligne avec les membres de la Commission militaire conjointe 5+5 afin d'examiner les projets d'accords de cessez-le-feu ; ces réunions avaient été interrompues, en raison notamment de la pandémie de COVID-19. En dépit du conflit qui fait rage dans l'ouest de la Libye, de l'attaque perpétrée à Benghazi et des restrictions des déplacements imposées en raison de la pandémie de COVID-19, la MANUL et l'équipe de pays des Nations Unies ont maintenu leur présence à Tripoli et au centre de Benghazi, continué de faciliter le dialogue et fourni une assistance humanitaire vitale et un soutien aux autorités dans la lutte contre la COVID-19.

11. La Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM) a continué d'apporter un appui au Gouvernement fédéral somalien et aux États membres de la fédération dans les domaines prioritaires que sont la reprise du dialogue entre les deux

parties prenantes, le renforcement du fédéralisme, la révision constitutionnelle, la préparation des élections et le transfert des responsabilités en matière de sécurité de la Mission de l'Union africaine en Somalie aux forces de sécurité et autres institutions somaliennes chargées de la sécurité. Depuis le début de la pandémie de COVID-19, les organismes des Nations Unies opérant en Somalie aident le Gouvernement fédéral à prendre des mesures adéquates. Ils ont continué d'exécuter leur mandat, mais à un niveau réduit, compte tenu des restrictions imposées en raison de la pandémie et des mesures prises pour assurer la sécurité et le bien-être du personnel. L'ONU continue d'opérer dans des conditions de sécurité instables en Somalie et les membres du personnel courent de grands risques dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions.

12. En 2020, l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique s'est attaché à renforcer la coordination entre les entités des Nations Unies présentes dans la région. La Stratégie régionale des Nations Unies pour la prévention dans la Corne de l'Afrique vise à ce que le Secrétariat et les organismes, fonds et programmes opérant dans la Corne de l'Afrique mènent une action concertée et cohérente et à ce qu'un consensus soit trouvé sur la manière dont les Nations Unies peuvent contribuer au mieux à la création d'une région prospère, stable et en paix. La pandémie de COVID-19 a accru la vulnérabilité de la région. L'Union africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement ayant dû concentrer leurs efforts sur la lutte contre la pandémie, l'Envoyé spécial a réorienté son action afin de leur apporter un appui dans ce cadre et continué de mener ses activités régulières et ses activités de bons offices.

13. Le 3 juin 2020, le Conseil de sécurité a créé une nouvelle mission politique spéciale, à savoir la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (MINUATS). Les activités de la MINUATS viendront compléter celles menées par les organismes, fonds et programmes des Nations Unies sur le terrain. La Mission sera notamment chargée de soutenir la transition politique, les avancées vers une gouvernance démocratique ainsi qu'en matière de protection et de promotion des droits humains, et la paix durable ; d'appuyer les processus de paix et la mise en œuvre des futurs accords de paix ; d'appuyer la consolidation de la paix, la protection des civils et l'état de droit au Darfour et dans les Deux Zones ; d'appuyer la mobilisation de l'assistance économique et de l'aide au développement et la coordination de l'aide humanitaire. Elle tiendra compte de la question du genre dans l'ensemble de ses activités et aidera le Gouvernement soudanais à garantir la participation pleine, égale et effective des femmes à tous les niveaux des processus politiques et des processus de paix. Pour assurer une transition sans heurt, elle collaborera étroitement avec l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD).

Amériques

14. La Mission de vérification des Nations Unies en Colombie a continué de vérifier la mise en œuvre des principales dispositions de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable qu'avaient conclu le Gouvernement colombien et les anciennes Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire (FARC-EP). Dans sa résolution [2487 \(2019\)](#), le Conseil de sécurité a reconduit le mandat de la Mission de vérification pour une année supplémentaire, jusqu'au 25 septembre 2020. La Mission a travaillé en étroite collaboration avec des représentants du Gouvernement, le parti de la Force alternative révolutionnaire du peuple (FARC), la société civile et la population locale en vue de renforcer la confiance et de vérifier les progrès accomplis, notamment s'agissant du respect des engagements pris dans l'accord de paix qui avaient un lien avec son mandat. La pandémie de COVID-19 a rendu la mise en œuvre de l'accord de paix encore plus difficile, obligeant la Mission et ses interlocuteurs à s'adapter et à utiliser des moyens

de communication et de travail en ligne. Dans ce contexte, la Mission a encouragé l'adoption de mesures de protection et de sécurité plus efficaces et s'est attachée tout particulièrement à assurer la viabilité à long terme des projets mis en œuvre par des ex-combattants.

15. En Haïti, une transition sans heurt a eu lieu entre la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti, dont le mandat a pris fin le 15 octobre 2019, et le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH), qui a été créé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2476 (2019). Le BINUH a commencé ses opérations le 16 octobre 2019, ouvrant ainsi un nouveau chapitre dans l'appui fourni par les Nations Unies à Haïti, fort de la pleine intégration de ses capacités de conseil, de plaidoyer et de bons offices et des capacités de programmation et d'assistance technique des organismes, fonds et programmes des Nations Unies sur le terrain. Au cours de la période considérée, il a favorisé la tenue d'un dialogue inclusif encourageant la réalisation de réformes constitutionnelles, institutionnelles et structurelles à long terme, notamment dans le cadre d'une stratégie nationale de lutte contre la violence des gangs et d'un soutien accru aux femmes et aux jeunes. Pour assurer la continuité des programmes pendant la transition, Haïti a reçu 8,8 millions de dollars au titre du Fonds pour la consolidation de la paix.

Asie et Pacifique

16. Conformément au mandat que lui a confié le Conseil de sécurité dans ses résolutions 2460 (2019) et 2489 (2019), la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) a aidé le Gouvernement afghan à promouvoir la paix et à mettre en œuvre son programme de réformes. Elle a tenu des dialogues réguliers avec diverses parties afin de promouvoir le processus de paix, rendu compte de la situation en matière de droits humains et soutenu les initiatives visant à renforcer la coopération économique et politique, la collaboration en matière de sécurité et la connectivité dans la région. Elle a poursuivi sa collaboration avec ses partenaires nationaux, régionaux et internationaux en vue d'obtenir une réduction des violences et d'inspirer une dynamique en faveur des négociations interafghanes. Elle a également facilité la mise en œuvre d'initiatives de paix locales en réunissant des responsables, des représentants tribaux et d'autres membres de la communauté – femmes et hommes – pour mettre au point des méthodes de règlement des différends. La Mission et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont fourni une assistance technique au Gouvernement et aux organismes de gestion des élections par l'intermédiaire du Projet d'appui électoral des Nations Unies en vue de l'organisation de l'élection présidentielle qui devait se tenir en septembre 2019.

17. L'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Myanmar a continué de mettre l'accent sur la réconciliation nationale en plaidant en faveur de la protection de toutes les communautés. Elle a engagé un dialogue avec les dirigeants du Myanmar, du Bangladesh et de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, l'objectif étant de renforcer l'appui fourni par les Nations Unies aux initiatives régionales. Compte tenu de la pandémie de COVID-19, elle a relayé l'appel au cessez-le-feu mondial lancé par le Secrétaire général et apporté son soutien aux responsables de la société civile qui plaidaient en faveur d'une riposte inclusive. Cependant, les vulnérabilités des groupes ethniques ont été aggravées par des combats intenses qui ont notamment opposé les forces armées du Myanmar et l'Armée arakanaise dans les États rakhine et chin, où des restrictions pèsent toujours sur l'accès à Internet et l'accès humanitaire. L'Envoyée spéciale a exhorté toutes les parties à trouver une solution politique à la situation et à respecter leurs obligations en matière de protection des civils, en tenant compte des besoins particuliers des femmes et des enfants. Elle a plaidé pour qu'un processus unificateur et inclusif soit engagé à l'approche des élections du 8 novembre 2020.

Europe et Asie centrale

18. Le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale a continué d'exercer ses fonctions de bons offices et de mener des activités dans ses grands domaines de travail prioritaires : prévention de l'extrémisme violent et lutte contre le terrorisme ; gestion des ressources en eau transfrontalières ; promotion du concept de diplomatie préventive auprès des jeunes ; promotion de la coopération régionale entre l'Asie centrale et l'Afghanistan. En partenariat avec le Bureau de lutte contre le terrorisme, il a aidé les États d'Asie centrale à mettre en œuvre la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies dans le cadre du Plan d'action conjoint pour l'application de la Stratégie en Asie centrale. En 2019, il a adopté une stratégie triennale (2019-2021) dans le but d'aider les États d'Asie centrale à approfondir la coopération régionale en matière de gestion des ressources en eau transfrontalières. Cette stratégie porte notamment sur le rôle joué par les femmes dans la diplomatie de l'eau.

19. Le Bureau de la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour Chypre a continué d'entretenir des contacts avec les parties chypriotes grecque et turque afin de faciliter le dialogue et les discussions ainsi que la reprise de véritables négociations. En janvier 2019, le Secrétaire général a informé le Conseil de sécurité de son intention de poursuivre les consultations que la haute fonctionnaire de l'ONU avaient entamées avec les parties afin que celles-ci se mettent d'accord sur un cadre de référence qui constituerait un point de départ consensuel pour parvenir à un règlement dans un avenir prévisible. Les consultations se sont poursuivies tout au long de l'année 2019. Le 25 novembre 2019, le Secrétaire général a tenu à Berlin une réunion conjointe informelle avec le dirigeant chypriote grec et le dirigeant chypriote turc. Lors de cette réunion, les deux dirigeants ont réaffirmé leur engagement et leur détermination à parvenir à un règlement fondé sur une fédération bizonale et bicommunautaire et sur l'égalité politique, comme le prévoient les résolutions du Conseil de sécurité sur la question, notamment la résolution 716 (1991) à son paragraphe 4. Ils se sont aussi accordés à dire qu'un règlement global et durable dans un avenir prévisible était de la plus haute importance pour le bien-être futur des deux communautés et que le statu quo n'était pas viable.

20. Le Bureau de la Représentante de l'ONU aux discussions internationales de Genève a continué de coopérer étroitement avec l'Union européenne et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe au sujet de la situation en Géorgie dans le cadre des discussions internationales de Genève, qui sont coprésidées par les trois organisations. En dépit des restrictions des déplacements imposées au cours du premier semestre de 2020 en raison de la pandémie de COVID-19, les coprésidents ont continué de dialoguer directement avec chaque groupe participant aux discussions. Le 18 avril 2020, ils se sont fait l'écho de l'appel au cessez-le-feu mondial lancé par le Secrétaire général et ont prié instamment tous les participants de coopérer dans le contexte de la pandémie. Tout au long de la période considérée, le Secrétaire général a continué d'exhorter tous les participants aux discussions internationales de Genève à s'engager dans un dialogue constructif et les coprésidents à utiliser pleinement cette plateforme unique en vue de réaliser des progrès notables sur tous les sujets de préoccupation dans l'intérêt des populations touchées par le conflit.

Moyen-Orient

21. La Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) s'est employée en priorité à favoriser un dialogue politique inclusif, à promouvoir la diplomatie préventive et la réconciliation nationale et à améliorer les relations entre Bagdad et Erbil. Depuis le début des manifestations nationales le 1^{er} octobre 2019, elle entretient

des contacts avec les dirigeants politiques et contribue à l'organisation de rencontres avec les manifestants pour étudier les moyens de désamorcer les tensions et promouvoir un dialogue inclusif. L'Iraq faisant face à plusieurs problèmes interdépendants, la MANUI et les organismes des Nations Unies opérant dans le pays ont aidé le Gouvernement iraquien à lutter contre la pandémie de maladie à coronavirus et les répercussions qu'elle a sur les plans économique et humanitaire et sur la sécurité, et à mettre en œuvre des réformes qui répondent aux besoins et aux aspirations du peuple iraquien.

22. Le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban a collaboré avec les parties prenantes nationales et les partenaires internationaux afin de promouvoir la stabilité au Liban, ce qui était particulièrement important après le déclenchement de manifestations populaires à l'échelle nationale en octobre 2019, qui ont entraîné la démission du Gouvernement et la formation d'un nouveau gouvernement en janvier 2020, sur fond d'accélération de la crise socioéconomique. Conformément à la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité, le Bureau s'est attaché en particulier à promouvoir la consolidation et l'extension de l'autorité de l'État libanais ainsi que l'apaisement des tensions entre le Liban et Israël. Il a notamment collaboré avec la Force intérimaire des Nations Unies au Liban et d'autres acteurs concernés au renforcement de la présence de l'Armée libanaise sur l'ensemble du territoire. Par ailleurs, la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix a continué d'établir des rapports sur l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil.

23. L'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie s'est employé à dégager un terrain d'entente entre les parties prenantes, à l'appui d'un processus mené sous l'égide de l'ONU visant à trouver une solution politique au conflit qui réponde aux aspirations légitimes du peuple syrien à la dignité, à la liberté et à la justice, conformément à la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité et au Communiqué final du Groupe d'action pour la Syrie. Il s'est en particulier efforcé de renforcer la confiance, notamment en appelant à un cessez-le-feu national conformément à l'appel mondial lancé par le Secrétaire général, en demandant que des mesures concrètes soient prises en vue de la libération unilatérale et à grande échelle de personnes détenues ou enlevées et en ce qui concerne le sort des personnes portées disparues, en facilitant la mise sur pied d'une commission constitutionnelle et la tenue de ses premières sessions et en encourageant une diplomatie internationale constructive pour la Syrie.

24. L'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen a concentré ses efforts sur l'instauration d'un cessez-le-feu dans l'ensemble du pays, en particulier à la suite de l'escalade militaire survenue aux alentours de Sanaa et dans les provinces de Jaouf et de Mareb au début de 2020. La pandémie de COVID-19 a donné un nouvel élan aux discussions qu'il avait entamées avec les parties yéménites afin que celles-ci parviennent à un accord sur une déclaration commune concernant un cessez-le-feu national, sur l'adoption de mesures de renforcement de la confiance dans les domaines économique et humanitaire et sur la reprise du processus politique.

25. Par ailleurs, la Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda a continué d'aider les parties yéménites à remplir les obligations qui leur incombaient au titre de l'Accord sur Hodeïda (voir S/2018/1134, annexe). À cet égard, les parties sont convenues d'adopter des mesures provisoires et notamment de se concentrer sur les moyens de consolider les mécanismes de renforcement du cessez-le-feu et de désescalade, y compris à travers le déploiement d'observateurs de l'Organisation des Nations Unies le long de la ligne de front, d'élaborer un plan d'action pour l'ouverture de voies d'acheminement de l'aide humanitaire dans la province et d'examiner les possibilités de désengagement des forces. Toutefois, les restrictions imposées en

raison de la COVID-19 et la fusillade d'avril 2020 qui a coûté la vie à un officier de liaison du Gouvernement yéménite et conduit ce dernier à suspendre sa participation au Comité de coordination du redéploiement ont nui à l'action menée pour faire avancer ces initiatives. La Mission continue de collaborer activement avec les parties en vue de relancer les opérations du Comité et des mécanismes de désescalade connexes.

Travaux des groupes et équipes de surveillance des sanctions

26. Dans sa résolution [2498 \(2019\)](#), le Conseil de sécurité a frappé d'interdiction les composants qui pourraient servir à fabriquer des engins explosifs improvisés en Somalie. Il a demandé aux États Membres de tenir des registres des transactions liées à l'interdiction des composants d'engins explosifs improvisés et de communiquer ces informations au Groupe d'experts sur la Somalie, notamment. De plus, il a demandé au Groupe d'experts de procéder à une analyse des sources de revenus des Chabab et des moyens qu'ils utilisaient pour conserver et transférer des fonds et de cartographier les systèmes de taxation illégaux en vue de faire des recommandations au Comité créé en application de la résolution [751 \(1992\)](#) concernant la Somalie et d'inclure une telle analyse ciblée dans son rapport final.

27. Dans ses lettres datées du 31 décembre 2019 ([S/2019/1008](#)) et du 29 juin 2020 ([S/2020/622](#)) adressées à la présidence du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a fait le point sur les progrès accomplis par les autorités centrafricaines quant aux objectifs de référence relatifs à la réforme du secteur de la sécurité, au processus de désarmement, de démobilisation, de réintégration et de rapatriement, et à la gestion des armes et munitions, tels que définis dans la déclaration du Président du Conseil en date du 9 avril 2019 ([S/PRST/2019/3](#)).

28. Dans sa résolution [2509 \(2020\)](#), le Conseil de sécurité a fait passer de 90 jours à un an la période pendant laquelle le Comité créé par la résolution [1970 \(2011\)](#) concernant la Libye pouvait désigner des navires ayant essayé d'exporter illégalement du pétrole depuis la Libye. Le 15 mai 2020, le Secrétaire général a rendu compte au Conseil de sécurité de l'application de la résolution [2473 \(2019\)](#), par laquelle ce dernier avait prolongé les autorisations visées dans ses résolutions [2292 \(2016\)](#), [2357 \(2017\)](#) et [2420 \(2018\)](#) concernant l'inspection en haute mer, au large des côtes libyennes, des navires à destination ou en provenance de la Libye, en vue de garantir le strict respect de l'embargo sur les armes ([S/2020/393](#)). Les autorisations ont été prolongées pour une nouvelle période de 12 mois dans la résolution [2526 \(2020\)](#).

29. Dans sa résolution [2511 \(2020\)](#), le Conseil de sécurité a prié le Groupe d'experts sur le Yémen d'inclure dans les rapports qu'il devait établir des informations sur les composants disponibles dans le commerce qui avaient été utilisés par des personnes ou des entités désignées par le Comité créé par la résolution [2140 \(2014\)](#) pour assembler des drones, des engins explosifs improvisés flottants et d'autres systèmes d'armes. Le Conseil a demandé au Groupe d'experts de garder à l'esprit que cette requête ne devrait pas compromettre l'aide humanitaire ou les activités commerciales légitimes.

30. Dans son cinquième rapport sur les progrès accomplis en ce qui concerne la stabilisation et le retour à l'ordre constitutionnel en Guinée-Bissau présenté le 28 août 2019 au Conseil de sécurité ([S/2019/696](#)), le Secrétaire général a recommandé que le Conseil envisage de conserver le régime de sanctions pendant une période limitée, compte tenu de la situation politique du pays. Il a également recommandé que certains noms soient radiés de la liste relative aux sanctions, à condition que certaines conditions soient remplies.

III. Répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les missions politiques spéciales

31. Outre les effets dévastateurs qu'elle a eus dans le domaine de la santé et qui ont rapidement accru les besoins humanitaires, la pandémie de COVID-19 a aussi eu de profondes conséquences sociales, économiques et politiques. Elle a donné jour à des problèmes qui menacent la paix et la sécurité et qu'il faut régler de toute urgence, notamment des troubles sociaux dans certains pays, et elle risque de déclencher ou d'intensifier les violences, ce qui pourrait réduire à néant les fragiles progrès obtenus ces dernières années pour faire régner la paix. Elle a eu des répercussions disproportionnées sur les femmes, qui constituent la grande majorité des travailleurs dans les secteurs les plus touchés et qui, généralement, gagnent et épargnent moins, occupent des emplois plus précaires ou vivent dans la quasi-pauvreté. Le nombre important de ménages dirigés par une femme dans les zones de conflit est particulièrement préoccupant. Dans un certain nombre de contextes, l'accès des femmes aux moyens de subsistance, aux services de santé sexuelle et procréative et à d'autres services essentiels a été fortement restreint. Le nombre de cas de violence fondée sur le genre a beaucoup augmenté, avec des hausses atteignant souvent plus de 25 %.

32. La pandémie a eu des effets notables sur les activités des missions politiques spéciales, dont les capacités opérationnelles ont été affaiblies par les mesures prises pour limiter la propagation du virus. Certains processus de paix soutenus par des missions politiques spéciales sont dans l'impasse. Les restrictions des déplacements ont eu une incidence sur les activités des mécanismes de confiance ainsi que sur la capacité des missions d'avoir recours à la diplomatie de crise pour désamorcer les conflits potentiels. Elles ont également empêché les groupes et équipes de surveillance des sanctions d'effectuer des visites sur le terrain et de mener des enquêtes sur les violations des sanctions.

33. Dans le contexte actuel, les missions politiques spéciales sont guidées par quatre grands objectifs : a) aider les autorités nationales à lutter contre la COVID-19 ; b) protéger leur personnel et préserver leur capacité de poursuivre les opérations critiques ; c) veiller à ce que le personnel des Nations Unies ne soit pas un vecteur de contagion ; d) venir en aide aux communautés vulnérables et continuer d'exécuter leur mandat. Afin d'appuyer les missions politiques spéciales ainsi que d'autres opérations des Nations Unies, le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, le Département des opérations de paix et le Département de l'appui opérationnel ont mis en place un mécanisme de coordination conjoint. La première priorité était de renforcer le devoir de protection à l'égard du personnel des Nations Unies et des populations que l'ONU sert et de contribuer à atténuer la propagation du virus.

34. Les missions politiques spéciales ont collaboré étroitement avec les autorités nationales afin de recenser les domaines dans lesquels elles pourraient appuyer l'action menée pour lutter contre la pandémie. Par exemple, dans la région des Grands Lacs, l'Envoyé spécial du Secrétaire général a mené une série d'activités d'information et de sensibilisation afin d'amener la communauté internationale et les institutions financières à appuyer les efforts déployés par la région pour faire face aux répercussions sanitaires et socioéconomiques de la pandémie. En Iraq, la MANUI a créé un groupe de travail sur la COVID-19 et renforcé la coordination avec les organismes des Nations Unies sur le terrain afin de soutenir le Gouvernement iraquien. En Colombie, la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie a apporté son concours à six projets mis en œuvre par des femmes, dans le cadre desquels des masques de protection ont été fabriqués.

35. Compte tenu de l'urgence de la situation et du caractère sans précédent de la crise, le 23 mars 2020, le Secrétaire général a appelé à un cessez-le-feu mondial, exhortant les parties belligérantes à mettre fin à la violence afin de créer les conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide et de faire une place à la diplomatie. Cet appel a été largement approuvé par le Conseil de sécurité, près de 180 pays, plus de 20 groupes armés et 800 groupes de la société civile. Les missions politiques spéciales jouent un rôle central dans la concrétisation de l'appel au cessez-le-feu lancé par le Secrétaire général. Les représentants et envoyés spéciaux du Secrétaire général ont immédiatement pris contact avec les personnes qui sont leurs interlocuteurs sur le terrain, les encourageant à accepter un cessez-le-feu, à laisser derrière elles les séquelles laissées par des conflits de longue durée, caractérisés par une profonde méfiance entre les parties, à faciliter l'accès humanitaire et à consacrer leurs efforts à la prévention et à l'atténuation de la propagation de la COVID-19. Par exemple, la Représentante spéciale par intérim du Secrétaire général pour la Libye maintient des contacts étroits avec les parties belligérantes afin d'apaiser les hostilités et de faciliter les pourparlers en vue d'un cessez-le-feu, qui ont repris en ligne. En Iraq, la Représentante spéciale du Secrétaire général pour l'Iraq a demandé aux parties concernées de faire preuve de la plus grande retenue, de faciliter l'accès humanitaire et de s'employer avec les Nations Unies à mettre en œuvre les plans internationaux d'intervention d'urgence et les mesures de relèvement. Elle a également exhorté tous les acteurs à prendre des mesures concrètes en vue d'apaiser les tensions en Iraq de manière durable.

36. Les missions politiques spéciales se servent de plus en plus des technologies pour établir un dialogue avec les différentes parties prenantes, notamment les femmes et les groupes de la société civile, et continuer de collaborer activement avec les parties à des négociations de paix et à d'autres processus. Les technologies ont également permis aux missions d'entrer en contact avec la population tout en respectant les règles de distanciation physique. En juin 2020, le Bureau de l'Envoyé spécial pour le Yémen a tenu un dialogue interactif en ligne avec plus de 500 Yéménites sur les perspectives de paix dans le pays et les difficultés à surmonter à cet égard. Le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale a organisé sa première réunion en ligne des vice-ministres des affaires étrangères de l'Asie centrale et de l'Afghanistan, durant laquelle l'accent a été mis sur les mécanismes de coopération qui peuvent être utilisés ou mis en place dans la région pour faire face aux situations de crise.

IV. Dialogue interactif avec les États Membres

37. Dans sa résolution 74/91, l'Assemblée générale m'a prié d'instaurer un dialogue régulier, interactif et ouvert à toutes les parties intéressées sur les questions de politique générale relatives aux missions politiques spéciales et a invité le Secrétariat à se rapprocher des États Membres avant la tenue de ce dialogue afin que la participation y soit large et fructueuse.

38. À l'issue de consultations avec les cofacilitateurs chargés de cette question et avec le Bureau de la Quatrième Commission, le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix a organisé le septième dialogue interactif annuel sur les missions politiques spéciales, qui s'est tenu le 17 juin 2020 et a porté principalement sur les conséquences de la pandémie de COVID-19 pour les missions politiques spéciales.

39. La Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix a présenté un exposé détaillé sur la manière dont la pandémie avait affecté les capacités opérationnelles des missions politiques spéciales et sur les nouvelles

approches qui étaient mises en place pour permettre la poursuite des opérations essentielles dans le contexte actuel, comme l'utilisation de la technologie pour dialoguer avec les parties à des négociations de paix et d'autres parties prenantes. Elle a également fait le point sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix, soulignant que celui-ci avait constitué un vaste processus ouvert à toutes et à tous, guidé par la Commission de consolidation de la paix et éclairé par des séances ouvertes à tous les États Membres ainsi que des consultations régionales et thématiques organisées partout dans le monde, en ligne pour bon nombre d'entre elles, en raison de la pandémie.

40. Le Secrétaire général adjoint à l'appui opérationnel a informé les participants des mesures prises pour protéger le personnel des Nations Unies pendant la pandémie de COVID-19 tout en permettant à l'Organisation de s'acquitter de son mandat. Il s'agissait notamment de mesures de prévention et de confinement visant à ralentir la propagation du virus, en réduisant volontairement la présence du personnel des missions dans la mesure du possible, en particulier des personnes les plus exposées au virus, et en autorisant le télétravail depuis d'autres endroits. Il a également décrit les mesures prises pour permettre au personnel sur le terrain de bénéficier d'une évacuation sanitaire et d'options thérapeutiques.

41. Lors de l'échange qui a suivi, 12 États Membres et 1 organisation régionale se sont exprimés. Les intervenants ont salué le travail accompli par les missions politiques spéciales, louant notamment leur capacité à continuer de s'acquitter de leur mandat pendant la pandémie. De nombreux participants ont déclaré que les missions politiques spéciales et, plus largement, les activités du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, devaient bénéficier d'un financement adéquat. Plusieurs d'entre eux ont rappelé que la crise actuelle renforçait l'importance du travail de l'ONU en matière de prévention des conflits, d'autant que les répercussions de la pandémie risquaient d'être graves dans les pays touchés par des conflits.

42. Plusieurs intervenants ont fait observer que les femmes étaient touchées de façon disproportionnée par la pandémie et ont souligné l'importance des missions spéciales et des missions politiques dans la promotion du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Ils ont souligné la valeur symbolique du vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. Un certain nombre d'États Membres ont évoqué l'examen en cours du dispositif de consolidation de la paix, notant que celui-ci pourrait favoriser la réflexion autour de certaines difficultés que rencontraient actuellement les missions politiques spéciales et aider à trouver des solutions à ces problèmes.

V. Grandes questions de politique générale intéressant les missions politiques spéciales

Priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité

43. L'année 2020 marque le vingtième anniversaire de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité – résolution historique par laquelle le Conseil a reconnu, pour la première fois, l'importance de la participation pleine, égale et effective des femmes à toutes les activités de prévention et de résolution des conflits, notamment à tous les niveaux des processus de paix. Le fait que cet anniversaire ait eu lieu dans le contexte de la pandémie de COVID-19 confère un poids supplémentaire aux idées qui sous-tendent la résolution 1325 (2000) et souligne combien il importe de redoubler d'efforts pour atteindre les objectifs qu'a fixés le Conseil dans cette dernière. Il est

plus essentiel que jamais d'assurer la participation effective des femmes dans tous les domaines d'activité de l'Organisation en matière de paix et de sécurité.

44. L'ONU redouble d'efforts pour atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés en ce qui concerne les femmes et la paix et la sécurité. Les missions politiques spéciales jouent un rôle crucial à cet égard, en faisant du programme pour les femmes et la paix et la sécurité une priorité de leur mandat et en trouvant des moyens efficaces de promouvoir sa mise en œuvre. Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, le Secrétaire général se félicite tout particulièrement des efforts déployés par les missions politiques spéciales pour trouver de nouveaux moyens de rendre possibles la participation et l'inclusion des femmes grâce aux consultations en ligne.

45. L'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie a continué de souligner la nécessité d'une participation effective des femmes au processus politique. Il a facilité la conclusion d'un accord entre les partis politiques syriens pour faire en sorte que près de 30 % des membres de la Commission constitutionnelle soient des femmes. Il a également organisé des réunions régulières avec le Comité consultatif des femmes syriennes pour discuter de sujets de préoccupation, notamment les obstacles au processus politique et le risque constant d'une nouvelle escalade.

46. En Afghanistan, la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) promeut la prise en compte des questions de genre dans les discussions techniques sur des sujets tels que les cessez-le-feu et la constitution. Pour faire avancer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, la MANUA a mis en place une plateforme de dialogue et coorganisé deux ateliers avec des femmes afghanes sur la participation stratégique au processus de paix. En Iraq, le Groupe consultatif des Iraquiennes, qui bénéficie du soutien de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), permet de toucher un plus grand nombre d'interlocuteurs, y compris au niveau local, pour faire avancer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Au Liban, le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban a continué de soutenir les efforts de plaidoyer menés par les Libanais en faveur de l'adoption du plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) et l'inclusion des femmes dans les organes de décision.

47. En Colombie, la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie a reconstruit la pleine application des dispositions de l'accord de paix relatives à l'égalité entre les sexes, en particulier les garanties de sécurité pour les ex-combattantes, les figures féminines de la société civile et les défenseuses des droits de l'homme, ainsi qu'une approche du processus de réintégration qui tienne compte des questions de genre. Par exemple, elle a promu une analyse des risques et l'adoption de mesures de protection qui tiennent compte des questions de genre pour les ex-combattantes et les candidates du parti des FARC, et s'est engagée activement dans la mise en œuvre du Programme complet de garanties pour les femmes leaders et les défenseuses des droits humains.

48. Dans la région des Grands Lacs, depuis le début de la pandémie de COVID-19, le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général a intensifié ses échanges avec les organisations régionales issues de la société civile et noué des liens solides avec elles. Il a notamment mis en place, avec l'aide du secrétariat exécutif de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, un mécanisme de coordination pour recenser les besoins des femmes et des filles en matière de prévention et de protection, et discuter de ces besoins.

Les jeunes et la paix et la sécurité

49. Cette année marque le cinquième anniversaire de la résolution 2250 (2015) du Conseil de sécurité sur les jeunes et la paix et la sécurité. La résolution a donné un

nouvel élan aux missions politiques spéciales s'agissant de mettre en avant cette question d'importance. Dans la résolution [2535 \(2020\)](#) qu'il a récemment adoptée, le Conseil de sécurité demande notamment aux missions politiques spéciales de coordonner et d'accroître leur participation à la mise en œuvre du programme pour la jeunesse et la paix et la sécurité. Les missions politiques spéciales renforcent le dialogue avec les jeunes pour soutenir leur participation effective au processus de paix et aux processus politiques et mettre leur potentiel au service d'un changement pacifique.

50. En octobre 2019, en Asie centrale, le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale a lancé un projet d'« école de la prévention ». Dans le cadre de cette initiative, un certain nombre d'ateliers transfrontaliers ont été organisés pour que les jeunes se familiarisent avec les outils de la diplomatie préventive. Ces activités ont eu pour point d'orgue la tenue du tout premier dialogue entre des dirigeants politiques et des jeunes d'Asie centrale et d'Afghanistan, à l'occasion de la réunion régionale des vice-ministres des affaires étrangères organisée par le Centre en décembre 2019.

51. En Somalie, l'ONU a continué d'aider les jeunes à mettre sur pied des initiatives pour assurer leur participation active aux processus politiques en cours dans le pays. En juillet 2019, la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM) a organisé un atelier de deux jours sur la participation des jeunes pour déterminer la meilleure façon d'aider les jeunes à participer activement aux processus politiques, notamment au processus de révision constitutionnelle en cours, au dialogue de réconciliation nationale et à la préparation des élections nationales en 2020. En Afrique centrale, le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale a soutenu la participation de 10 jeunes au Forum panafricain biennal pour la culture de la paix, qui s'est tenu à Luanda en septembre 2019. Le Bureau de l'Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs a organisé une réunion des organisations de la société civile en septembre 2019 pour promouvoir la représentation des femmes et des filles dans les organes et les processus de prise de décision, et leur participation à ces instances, et pour souligner la nécessité d'assurer la protection des femmes et des filles et de prévenir la violence à leur encontre dans la région des Grands Lacs, conformément aux résolutions [1325 \(2000\)](#) et [2250 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité.

52. En Iraq, la MANUI a continué d'organiser une série d'ateliers dans tout le pays sur le rôle des jeunes irakiens comme pionniers du dialogue et de la stabilité, réunissant dans ce cadre de jeunes femmes et de jeunes hommes de 14 gouvernorats pour échanger des points de vue sur la construction de la paix et de la stabilité sociale, les stratégies de prévention des conflits et l'intégration des jeunes dans les processus politiques.

Consolidation et pérennisation de la paix

53. Le troisième examen du dispositif de consolidation de la paix de l'ONU, qui doit faire suite aux résolutions jumelles historiques adoptées en 2016 par l'Assemblée générale ([70/262](#)) et le Conseil de sécurité [[2282 \(2016\)](#)], a débuté en octobre 2019. Il s'appuie sur des réunions ouvertes à tous les États Membres dirigées par la Commission de consolidation de la paix, des consultations régionales et thématiques tenues dans le monde entier, les avis formulés par un groupe de personnalités indépendantes et le troisième rapport du Secrétaire général sur la consolidation et la pérennisation de la paix ([A/74/976-S/2020/773](#)).

54. Le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix dirige l'action de l'Organisation dans le domaine de la prévention et de la résolution des conflits en s'appuyant sur le programme de réforme du Secrétaire général, qui vise en priorité à mettre en place une stratégie plus cohérente et plus globale en matière de

consolidation de la paix. Les missions politiques spéciales jouent un rôle déterminant à cet égard. Grâce à leur collaboration avec les équipes de pays des Nations Unies et les coordonnateurs résidents, elles soutiennent la mise en œuvre inclusive des priorités en matière de consolidation de la paix, sous la direction des pays. Le financement adéquat, prévisible et durable des activités de consolidation de la paix demeure un problème majeur, et le Secrétaire général souligne, dans son rapport sur le sujet, les efforts entrepris dans ce domaine et les moyens qui permettraient de réunir les ressources nécessaires pour appuyer le travail de consolidation et de pérennisation de la paix.

55. La Commission de consolidation de la paix est idéalement placée pour fournir sur demande au Conseil de sécurité des informations claires, réalistes, utiles et de qualité sur la question de la consolidation de la paix. Le rôle consultatif de la Commission auprès du Conseil revêt une importance particulière lors de l'examen par le Conseil des mandats des missions politiques spéciales. En 2019, la Commission a donné des avis au Conseil de sécurité sur la révision des mandats de l'Envoyé spécial pour le Burundi, du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau et du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel.

56. Le Fonds pour la consolidation de la paix continue de soutenir l'action menée conjointement par les missions politiques spéciales et les équipes de pays des Nations Unies aux fins de la mise en œuvre des programmes. En 2019, 12 % de ses investissements sont allés à des pays où sont déployées des missions politiques spéciales. En Colombie, par exemple, le Fonds a contribué à renforcer les rôles complémentaires de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie et de l'équipe de pays dans des domaines tels que la réintégration des combattants et la réconciliation entre les communautés. En juillet 2019, le Secrétaire général a accordé l'éligibilité au Fonds à Haïti, suite à la demande du Gouvernement haïtien, sur la base de quatre priorités clés convenues avec celui-ci. En réponse à la COVID-19, le Fonds soutient la réaffectation rapide des montants alloués dans un certain nombre de pays afin d'appuyer la réponse aux situations de crise, les initiatives de paix locales, la participation des communautés dans la mise en œuvre de cessez-le-feu, le dialogue inclusif, la communication stratégique visant à prévenir la désinformation et les discours de haine, et la participation des femmes et des jeunes.

Représentation géographique et équilibre entre les sexes

57. Aux termes de l'Article 101 de la Charte des Nations Unies, l'importance d'un recrutement effectué sur une base géographique aussi large que possible doit être dûment prise en considération. Promouvoir la diversité géographique est non seulement une obligation juridique inscrite dans la Charte mais également un élément déterminant pour garantir l'efficacité et la légitimité de l'ONU comme organisation universelle. Le Secrétaire général demeure déterminé à promouvoir la diversité géographique du personnel.

58. En juillet 2020, la répartition des 1 246 fonctionnaires recrutés sur le plan international en poste sur le terrain dans des missions politiques spéciales s'établissait comme suit : Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, 30,3 % ; Groupe des États d'Afrique, 25,1 % ; Groupe des États d'Asie et du Pacifique, 24,3 % ; Groupe des États d'Europe orientale, 12,5 % ; Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, 7,1 %. La répartition des 1 826 fonctionnaires recrutés sur le plan local s'établissait comme suit : Groupe des États d'Asie et du Pacifique, 75,8 % ; Groupe des États d'Afrique, 15,2 % ; Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, 7,3 % ; Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, 0,4 % ; Groupe des États d'Europe orientale, 0,1 %.

59. Le Secrétaire général reste également déterminé à garantir une meilleure représentation des femmes dans l'ensemble de l'Organisation, y compris dans les missions politiques spéciales sur le terrain. En mai 2020, 33,4 % des membres du personnel de ces missions recrutés sur le plan international étaient des femmes, soit une légère diminution de 0,1 % par rapport à l'année précédente. Parmi les membres du personnel recruté sur le plan local, 16,7 % étaient des femmes, soit une légère diminution de 1,2 %.

Mise en œuvre de la réforme de l'Organisation des Nations Unies dans les missions politiques spéciales

60. Au cours de la période considérée, l'ONU a poursuivi la mise en œuvre des réformes approuvées par l'Assemblée générale visant à restructurer l'architecture de paix et de sécurité, à repositionner le système des Nations Unies pour le développement et à faire évoluer le modèle de gestion de l'Organisation. Chacun des trois piliers de la réforme a eu des répercussions sur les travaux des missions politiques spéciales.

61. Moins de deux ans après le début de la réforme, les premiers résultats se font déjà sentir. Un système de gestion des avantages a été créé pour promouvoir une réalisation transparente des objectifs généraux des trois volets de la réforme et suivre les progrès accomplis à cet égard. Un outil de suivi est disponible en ligne sous la forme d'un tableau de bord qui permet de visualiser des objectifs et les indicateurs correspondants¹. Il permet de suivre l'état d'avancement des mesures mises en place dans le cadre des trois grands volets de la réforme. Au 8 juillet 2020, 93 % des 59 mesures en question étaient mises en œuvre conformément au calendrier et 5 % étaient pleinement appliquées. Les rapports du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur un nouveau modèle de gestion pour l'Organisation des Nations Unies : examen des progrès de la réforme de la gestion (A/75/201) et sur l'examen de la mise en œuvre de la réforme du dispositif de paix et de sécurité (A/75/202) contiennent des informations détaillées sur les progrès réalisés à ce jour, y compris un certain nombre d'exemples et d'études de cas pertinents.

62. Au même titre que toutes les autres entités du Secrétariat, les missions politiques spéciales sont non seulement responsables de l'exécution de leur mandat, mais peuvent également gérer leurs propres ressources, comme suite à la mise en place du nouveau dispositif de délégation des pouvoirs, ce qui leur permet d'être plus efficaces et plus responsables. Elles sont représentées au sein du Comité des clients des services de gestion, ce qui permet de garantir que les besoins propres à chaque type de missions sont pris en considération dans l'élaboration des politiques et des propositions administratives. Les processus de transition des missions ont directement bénéficié des mesures de réforme, qui ont favorisé l'adoption de méthodes de travail plus cohérentes, mieux intégrées et plus efficaces au Siège. Au sein du pilier Paix et sécurité, le soutien aux missions politiques spéciales et aux opérations de maintien de la paix est assuré par la même division régionale, ce qui facilite la fourniture d'un appui en continu et la coordination avec les départements partenaires – qui sont désormais la norme. En outre, des capacités spécialisées sont prévues au sein du Département de l'appui opérationnel pour appuyer les processus de transition, notamment certaines activités critiques telles que la planification opérationnelle, la dotation en personnel et le soutien logistique.

63. Les missions politiques spéciales en général, et les processus de transition des missions en particulier, ont également bénéficié du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, qui a notamment vu l'introduction des plans-

¹ <https://reform.un.org/fr/content/benefits-tracker>.

cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable – les principaux instruments permettant au système des Nations Unies de planifier et de mener dans chaque pays des activités de développement à l'appui de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 – et la création d'un système de coordonnateurs résidents autonome et renforcé.

64. Le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) a été la première mission politique spéciale établie dans le cadre des nouvelles structures réformées et a bénéficié d'une structure plus efficace et plus cohérente, et d'une meilleure intégration interpilliers. Le BINUH et l'équipe de pays des Nations Unies ont pu effectuer un travail de planification conjointe grâce à un cadre stratégique intégré qui regroupe six domaines d'action essentiels, selon l'approche dite « Unité d'action des Nations Unies » pour Haïti. Au Soudan, la nouvelle Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (MINUATS) travaillera en étroite collaboration avec la MINUAD pour assurer une transition en douceur, en tirant parti des nouvelles structures réformées, qui permettent une plus grande cohérence.

65. Le projet commun sur les transitions, une initiative du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, du Département des opérations de paix, du PNUD et du Bureau de la coordination des activités de développement, reste un mécanisme clé pour renforcer les synergies entre le pilier Paix et sécurité et le système des Nations Unies pour le développement. En mai 2020, le Secrétaire général a entamé un examen complet de la politique d'évaluation et de planification intégrées afin de lever les obstacles à l'intégration et de pleinement concrétiser sa vision d'une action interpilliers plus intégrée et plus prévisible.

VI. Observations

66. Les activités et les réalisations des missions politiques spéciales décrites dans le présent rapport montrent à quel point leur contribution est importante pour faire progresser la prévention des conflits et pérenniser la paix. La réponse des missions politiques spéciales à la pandémie de COVID-19 montre également la souplesse de fonctionnement de ces missions s'agissant de trouver des solutions pour surmonter les obstacles imprévus tout en continuant à s'acquitter de leurs tâches prioritaires et à répondre aux demandes des États Membres.

67. Les missions politiques spéciales continuent de se heurter à des difficultés majeures liées à la nature évolutive des conflits ainsi qu'à l'instabilité des conditions de sécurité dans lesquelles un grand nombre d'entre elles mènent leurs opérations. La coopération des pays hôtes et des autres parties prenantes ainsi que l'appui de tous les États Membres de l'ONU demeurent indispensables pour leur permettre de s'acquitter de leurs mandats.

68. Pour que leur action soit efficace, il est notamment crucial que les missions politiques spéciales établissent des partenariats solides avec des organisations régionales et sous-régionales. Ces partenariats sont indispensables à l'action collective menée pour aider les pays à mettre fin à la violence et à bâtir une paix inclusive et durable. L'ONU est déterminée à continuer de renforcer sa coopération avec ses partenaires régionaux dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales.

69. Alors que le monde célèbre le vingtième anniversaire de la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité, je suis particulièrement heureux de constater l'ampleur du travail réalisé par les missions politiques spéciales pour promouvoir la participation égale et effective des femmes, qui est fondamentale pour garantir l'efficacité des efforts sur le long terme. Il est encourageant de constater que plusieurs

réseaux de femmes ont été créés et coopèrent désormais étroitement avec les missions politiques spéciales en vue de faire avancer les processus politiques et les processus de paix complexes. Il faut toutefois redoubler d'efforts pour mieux faire entendre la voix des femmes et accroître leur participation.

70. Les missions politiques spéciales ont fait de la question des jeunes et la paix et la sécurité une priorité et s'engagent à continuer de renforcer activement son intégration dans les documents stratégiques et de planification, l'analyse des conflits, les cadres, les initiatives et les outils d'orientation aux niveaux mondial, régional et national.

71. Je ne doute pas que les États Membres continueront d'apprécier à sa juste valeur et d'appuyer l'important travail des missions politiques spéciales. Je note à cet égard que la question du financement des missions politiques spéciales et du soutien apporté à celles-ci demeure en suspens à l'Assemblée générale depuis maintenant 10 ans.

72. Alors que le monde continue de faire face aux conséquences de la pandémie de COVID-19, je réitère mon appel à un cessez-le-feu mondial immédiat pour renforcer l'action diplomatique, aider à créer les conditions nécessaires à la fourniture d'une aide vitale et apporter de l'espoir dans les endroits les plus fortement touchés par la pandémie. Je félicite les missions politiques spéciales pour leur travail visant à traduire mon appel en résultats concrets sur le terrain.

73. En ces temps difficiles pour la communauté internationale, marqués par l'intensification des tensions au niveau mondial, l'émergence de nouvelles menaces et l'impact dévastateur de la pandémie de COVID-19, il nous faut revenir aux fondements du système mondial de sécurité collective. Les objectifs, les principes et les principaux mandats de la Charte des Nations Unies sont aussi précieux aujourd'hui qu'il y a 75 ans. Les missions politiques spéciales sont une incarnation de ces principes et mandats, et de l'objectif central de la Charte, qui est de prévenir les conflits.

74. Je tiens à rendre hommage à mes représentantes et représentants spéciaux et à mes envoyées et envoyés spéciaux, ainsi qu'aux membres dévoués et courageux du personnel de l'ONU et du personnel affilié affecté aux missions politiques spéciales, qui, dans des conditions souvent éprouvantes, notamment cette année, du fait de l'impact considérable de la pandémie de COVID-19, travaillent à honorer la promesse inscrite dans la Charte des Nations Unies. Je les remercie chaleureusement de leur travail et de leur dévouement.

Annexe

Missions politiques spéciales des Nations Unies (au 16 juillet 2020)

Envoyés, conseillers et représentants spéciaux ou personnels du Secrétaire général

1. Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre
2. Bureau du Conseiller spécial pour la prévention du génocide
3. Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental
4. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution [1559 \(2004\)](#) du Conseil de sécurité
5. Représentante de l'ONU aux discussions internationales de Genève
6. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie
7. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs
8. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen
9. Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda
10. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Burundi
11. Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Myanmar
12. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique

Équipes de surveillance des sanctions, groupes d'experts et autres entités et mécanismes

13. Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo
14. Groupe d'experts sur le Soudan
15. Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée
16. Groupe d'experts sur la Libye
17. Groupe d'experts sur la République centrafricaine
18. Groupe d'experts sur le Yémen
19. Groupe d'experts sur le Soudan du Sud
20. Groupe d'experts sur le Mali
21. Groupe d'experts sur la Somalie
22. Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par les résolutions [1526 \(2004\)](#) et [2253 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité concernant l'EIL (Daech), Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées
23. Application de la résolution [2231 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité
24. Appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1540 \(2004\)](#) relative à la non-prolifération de toutes les armes de destruction massive
25. Direction exécutive du Comité contre le terrorisme

26. Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes
27. Bureau du Médiateur du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1267 \(1999\)](#)

Bureaux régionaux, bureaux d'appui aux processus politiques et autres missions

28. Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban
29. Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient¹
30. Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan
31. Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq
32. Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie
33. Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau
34. Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale
35. Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel
36. Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale
37. Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine²
38. Équipe des Nations Unies chargée d'appuyer la Commission mixte Cameroun-Nigéria
39. Mission d'appui des Nations Unies en Libye
40. Mission de vérification des Nations Unies en Colombie
41. Bureau intégré des Nations Unies en Haïti
42. Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan

¹ Financé au moyen du budget ordinaire mais non inscrit à la rubrique « Missions politiques spéciales ».

² Financé partiellement au moyen du budget ordinaire mais non inscrit à la rubrique « Missions politiques spéciales ».